

## REGIONALE D'ELEVAGE BABY SHOW

Dimanche 01 JUIN 2025

### Club canin USCH Rue du Prieuré 50320 LA HAYE PESNEL

Dimanche 01 JUIN 2025

A.B.B.: Inscriptions et Renseignements Mme Christelle FOUCHER 24 village de la Croix Le Mesnil Drey 50320 FOLLIGNY

Tél: 06 44 94 63 91 blumary@hotmail.fr

Morphologie : M Alain THEVENON Tests de caractère : Sous la responsabilité de Mme LECORNU

#### ATTENTION: CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 22/05/2025

## HORAIRES DES JUGEMENTS DIMANCHE

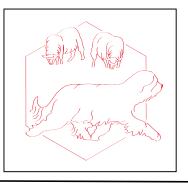
08 H 00 : Entrée et accueil des chiens

08 H 30 : Début des Jugements

12 H 00 : Pot de l'amitié

12 H 30: Repas (sur réservation) 13 H 30: Reprise des Jugements 16 H 00: Finale du Baby Show 17 H 00: Fin de la manifestation

http://www.briards-fr.com



date-là et qui vous sera communiqué

# ASSOCIATION DU BERGER DE BRIE DEMANDE D'ENGAGEMENT

Photocopies acceptées. Une seule feuille par chien. Un chien par feuille

Les dates, lieu de l'exposition et sa nature sont indiqués sur la feuille d'engagement jointe, avec les prix des engagements.

Chaque renseignement n'est à inscrire qu'une fois. Soyez très exacts dans les réponses, le catalogue sera mieux fait. Mais écrivez lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue. Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut une feuille par chien et un seul chien par feuille.



Ne rien inscrire ci-dessus

BABY SHOW 01 juin 2025

REGIONALE D'ELEVAGE 50320 LA HAYE PESNEL

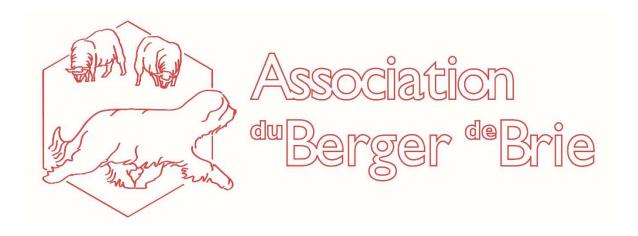
#### ENGAGEMENTS ET RESERVATIONS REPAS ECRIVEZ EN CARACTERES D'IMPRIMERIE (Ce texte sera inséré dans le catalogue) CLASSES DANS LESOUELLES LE CHIEN PEUT ETRE ENGAGE Sexe ......Couleur ..... (Voir définition des classes dans le règlement) Sommes adressées Nom et affixe du chien ..... **BABY-SHOW** Classe **minime** (de 04 à 06 mois) N° du Livre Origines ..... = ..... Classe **puppy** (de 06 à 09 mois) = ..... N° tatouage ou puce..... (de 09 à 18 mois) Classe **jeune** = ..... Titre de travail (1) SELECTION (1) Joindre une copie du certificat FCI permettant l'accès à la classe travail Classe **intermédiaire** (de 15 à 24 mois) = ..... Date de naissance Classe **ouverte** (à partir de 15 mois) = .......... Nom du père ..... Classe **travail** (à partir de 15 mois) Classe **champion** (à partir de 15 mois) Nom de la mère ..... Classe vétéran (voir règlement)..... Nom du producteur ..... Classe **élevage** (*voir règlement*) ...... Gratuit () Classe **lot d'élevage** (voir règlement) ...... Gratuit ( Nom du propriétaire ..... Confirmation seule **Repas** Dimanche midi ... 15 € x..... = ....... Tél ...... **TOTAL** . . . . . . . . . . . . N° Adhérent ..... Je certifie qu'il n'existe pas de maladie infectieuse ou contagieuse dans mon chenil. Je Règlement à l'intitulé de l'Association du Berger de Brie certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte Cocher si votre chien doit être confirmé d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la □ CONFIRMATION Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous pouvez **INSCRIPTION au Test d'évaluation** exercer votre droit aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Îmme **INSCRIPTION au Test Niveau I** Catherine AYE Le Pavillon 41160 DANZE Toute personne participant à la manifestation accepte l'utilisation par le club des **INSCRIPTION au Test Niveau II** photos prises par des personnes œuvrant pour son compte afin d'étayer sa bibliothèque (utilisation dans le magazine, sur son site...). Si une personne s'oppose à la prise en photo de lui ou de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée. Obligation de respecter le protocole sanitaire qui sera mis en place à cette

#### ATTENTION: MERCI DE JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT LE PEDIGREE AINSI QUE LE REGLEMENT.

IL EST VIVEMENT RECOMMANDE DE FOURNIR LA COPIE DES CERTIFICATS DE DEPISTAGE DE DYSPLASIE ET TARES OCULAIRES AINSI QU'UNE PHOTO EN HAUTE RESOLUTION POUR LE MAGAZINE.

LES SUJETS SELECTIONNES DEVRONT IMPERATIVEMENT LES FOURNIR DANS UN DELAI DE DEUX MOIS.

RIB 18707 00760 32021934818 23 BPVF VENDOME FRANCE IBAN FR76 1870 7007 6032 0219 3481 823 BICS: CCBPFRPPVER



#### **TARIFS**

|   | Tarif<br>normal | Réduction<br>membre | Tarif<br>membre | A partir du 22/05/2025 | Tarif<br>Normal | Réduction<br>membre | Tarif<br>membre |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| Classes ADULTES (test niveau I ou niveau II                 |                 |                     |                 |                        |                 |                     |                 |
| inclus)   |                 |                     |                 |                        |                 |                     |                 |
| 1 <sup>er</sup> chien                                       | 50,00€          | 15,00€              | 35,00€          |                        | 60,00€          | 15,00€              | 45,00€          |
| 2 <sup>ème</sup> chien                                      | 40,00€          | 10,00€              | 30,00€          |                        | 50,00€          | 10,00€              | 40,00€          |
| 3 <sup>ème</sup> chien                                      | 30,00€          | 5,00€               | 25,00€          |                        | 40,00€          | 5,00€               | 35,00€          |
|   |                 |                     |                 |                        |                 |                     |                 |
| Classes BABY-SHOW   |                 |                     |                 |                        |                 |                     |                 |
| de 3 à 9 mois inclus le test d'évaluation                   | 25,00€          | 10,00€              | 15,00€          |                        | 35,00€          | 10,00€              | 25,00€          |
| de 9 à 18 mois incluant le test de niveau I (à              | ,               | ĺ                   | ĺ               |                        | ,               | ĺ                   | ,               |
| partir de 12 mois) ou le test de <b>niveau II</b> (à partir | 30,00€          | 10,00€              | 20,00€          |                        | 40,00€          | 10,00€              | 30,00€          |
| de 15 mois)   | ĺ               |                     | ŕ               |                        | ,               |                     | ,               |
|   |                 |                     |                 |                        |                 |                     |                 |
| Classe Lot d'Affixe (ex Lot d'Élevage)                      | Gratuit         | Gratuit             | Gratuit         |                        | Gratuit         | Gratuit             | Gratuit         |
| Classe de lot d'Élevage (ex lot Reproducteur)               | Gratuit         | Gratuit             | Gratuit         |                        | Gratuit         | Gratuit             | Gratuit         |
| Confirmation seule  | 25,00€          | 5.00€               | 20,00€          |                        | 30,00€          | 5.00€               | 25,00€          |
|   |                 | 2,300               | = 3,000         |                        | 2 3,000         | 2,300               | _5,000          |

ATTENTION: Clôture des engagements le 22/05/2025 Possibilité de s'inscrire au poteau le jour même

#### EXTRAIT DU REGLEMENT S.C.C.

SERVICE VETERINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ; des chiens aveugles ou estropiés ; - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de

l'engagement reste acquis à la société organisatrice

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par des juges qui ne peuvent présenter que les chiens leur apparte-

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, La cas d'impossioni et de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

#### REFUS OU EXCLUSION

- 1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés. 2) des chiens (leur entrée ou en cours d'exposition) :
- a) ceux refusés par le service vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite
- d) ceux dont l'engagement au poteau serait demandé
- e) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-
- Di ceux qui par leur langage leurs écrits leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice g) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un
- autre
- h) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

  JUGEMENTS Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire d'un assesseurs, d'un commissaire de ring et, si besoins d'un interprête fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ni par un expert-confirmateur de la race considérée.

- Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même
- Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 50 chiens par journée
- Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
- Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite

RECLAMATIONS - Toutes réclamations de jugements fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements attendu que ceux-ci sont sans appel devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une

caution de 60€ qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnu

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société avec extension possible aux manifestations organisées par la Société Centrale Canine et ses associations affiliées : a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration. Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la S.C C ou à un organisme non reconnu par la F.C.I ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Société Centrale Canine entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 35 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.
- RESPONSABILITE La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, pertes, fuites, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts
- occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place
- Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens les exposants acceptent d'une façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
- Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations

#### REGIONALES D'ELEVAGE

#### **PREAMBULE**

Ces journées comporteront des jugements de morphologie et des tests de caractère.

Lors de l'inscription, il est obligatoire de fournir la photocopie des origines du chien (Certificat de Naissance ou Pedigree), ceci afin de pouvoir transmettre un catalogue exactement renseigné (N° livre et puce) à la SCC qui enregistre les résultats des régionales des clubs de race.

Aucun examen de dépistage ne sera demandé pour l'inscription.

#### ARTICLE 1

Ces journées sont ouvertes à tous les propriétaires de Bergers de Brie, âgés de plus de 15 mois (hors classe Jeune). Le chien doit être engagé dans l'une des classes Adultes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, vétéran).

Pour inscrire un chien en classe travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat (obligatoire) de la FCI sur lequel seront confirmés que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière.

#### ARTICLE 2

Pour chaque sujet, les mensurations suivantes seront prises : hauteur au garrot, longueur de la tête, périmètre thoracique.

#### ARTICLE 3

Le chien passera un test de caractère de niveau I ou II.

#### ARTICLE 4

Pour la morphologie, le chien sera jugé seul sur le ring par un juge spécialiste de la race qui attribuera un qualificatif correspondant à la valeur du sujet. Les chiens ne seront pas classés.

#### ARTICLE 5

Seuls les chiens ayant obtenu une note égale ou supérieur à 12 au test de caractère de niveau II ou récompense donnant accès à la Classe Travail <u>et</u> jugés "EXCELLENT.RS" en morphologie seront qualifiés pour la Nationale d'Élevage et la Sélection.

#### ARTICLE 6

Pour les chiens ayant été jugés Excellent RS <u>ou</u> Excellent en morphologie <u>et</u> ayant une note égale ou supérieur à 12 au test

de caractère ou récompense donnant accès à la Classe Travail, il sera demandé de fournir un certificat de l'état dysplasique coxo-fémoral (Pr. GENEVOIS ou Dr MEHEUST pour la France). Seuls les chiens de stade A ou B, ou assimilés à ces stades, verront cette qualification homologuée. La cotation 3 pourra être obtenue si toutes les conditions sont remplies (caractère, morphologie, dépistage H.D.) et si l'empreinte ADN du chien est bien enregistrée auprès de la SCC. La demande de cotation est à adresser au responsable des cotations A.B.B.

#### ARTICLE 7

Les sujets, qui se verront attribuer le titre de « SELECTIONNE » lors de la Nationale d'Élevage. obtiendront la cotation 4, sous réserve de la fourniture du dossier complet dans le délai accordé. Par dossier complet, nous entendons :

- Certificat de dépistage de la dysplasie,
- Certificat de dépistage génétique CNSB,
- Pedigree ou certificat de naissance.

#### ARTICLE 8

Les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.

#### ARTICLE 9

Tout tatouage ou puce électronique illisible engendrera la nonqualification.

#### ARTICLE 10

LOT D'AFFIXE (ex Lot d'Élevage). Selon le règlement SCC, un minimum de 3 et un maximum de 5 sujets déjà engagés en classe individuelle de la même race et de la même variété, quelque soit leur sexe, élevés par la même personne, même si celle-ci n'est pas la propriétaire.

#### ARTICLE 11

LOT REPRODUCTEUR. Selon le règlement SCC, un mâle ou une femelle, accompagné au minimum de 3 et au maximum de 5 de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles), inscrits à titre individuel.

#### LE BABY-SHOW

A ces journées régionales, pour les sujets allant de 03 à 18 mois, il est adjoint un Baby-Show.

Ces classes ne permettent pas l'accès à la Nationale d'Elevage.

#### **BABY-SHOW**

Classe Jeune: pour les chiens âgés de 09 à 18 mois au jour d'ouverture de la manifestation. Le juge attribuera un qualificatif général (excellent, très bon, bon, etc...).

Classe Junior/Puppy: Age requis de 06 à 09 mois.

Classe Minime: Age requis de 04 à 06 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formulera une appréciation sur le chien (très prometteur, prometteur, assez prometteur).

#### TESTS DE CARACTERE

Les tests de caractère niveau I, nécessaires à l'obtention de la Cotation 2, auront lieu à partir de **12 mois**.

Ceux de niveau II permettant l'accès aux cotations 3 et 4 pourront se passer à partir de l'âge de 15 mois.

#### HOMOLOGATION DE COTATION 2

Un sujet retenu Excellent en morphologie et apte au Test de caractère Niveau I ou détenteur d'un CANT ou d'un NHAT ou d'un CSAU ou équivalent CSAU pour les chiens étrangers ou récompense donnant accès à la classe travail pourra être candidat à la Cotation 2 sous réserve d'un dépistage des hanches Stade A ou B et si son empreinte ADN est bien enregistrée auprès de la SCC. Le dossier de la demande de cotation 2 sera à adresser au responsable des cotations A.B.B.